



Permettre à **tous**  
**Les collégiens** de prendre  
 un **déjeuner équilibré**  
 dans leur établissement scolaire,  
 tel est l'objectif de l'**action**  
**menée par Le Conseil**  
**général** du Val-de-Marne.



### Les espaces de restauration

Au-delà de l'aide à la demi-pension,

l'action du Conseil général concerne également

*l'entretien et l'aménagement des collèges.*

Il effectue chaque année des travaux de réfection

des salles de restauration

et de mise aux normes des cuisines,

afin d'assurer la **sécurité alimentaire**

*et la qualité des repas.*



INFO  
 services  
 39 94  
 cg94.fr

Cout d'un appel local  
 depuis un poste fixe



## « Nutrition, Santé, AdolescenceS » : plaisir et connaissances

Depuis 2001, le Conseil général mène le programme « Nutrition, Santé, AdolescenceS » dans les établissements scolaires volontaires pour veiller à la santé nutritionnelle des adolescents.

Dans le cadre de ce programme, les jeunes sont incités à une plus grande consommation de fruits, pendant et en dehors des repas.

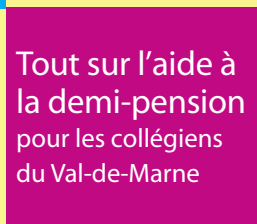
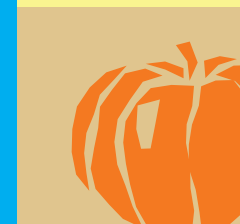
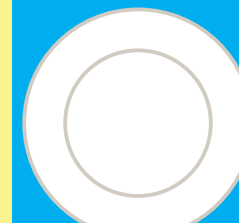
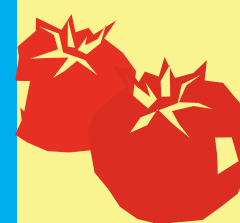
Un dispositif de formation les aide par ailleurs à mieux maîtriser leurs choix en matière d'achat et de consommation de produits alimentaires. L'objectif est de les positionner dans un rôle d'acteur par des mises en situation réelles : découverte de sites agroalimentaires, du pourquoi et comment des préférences alimentaires, des enjeux des représentations du corps à travers l'art ou le marketing...

Ce programme propose également une aide aux adolescents en situation de surpoids. Des ateliers pratiques sont organisés pour apprendre le plaisir de « Manger mieux et bouger plus ».

**Plus d'infos : 01 56 72 70 24**

Le programme « Nutrition, Santé, AdolescenceS » est piloté en partenariat avec : le Conseil général, l'Inspection académique, le Rectorat, l'Ordre des Médecins, les Fédérations de parents d'élèves, la SEMMARIS de Rungis, l'Interprofession des Fruits et Légumes Frais (INTERFEL), l'Union Nationale du Commerce en Gros des Fruits et Légumes (UNCGFL), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne (CPAM94). Il a bénéficié du soutien du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Service public  
 départemental  
 de la restauration  
 scolaire



Tout sur l'aide à  
 la demi-pension  
 pour les collégiens  
 du Val-de-Marne

# UN VRAI repas pour tous

Conception : PLAN CRÉATIF CORPORATIF

VAL de  
 MARNE  
 Conseil général

## L'aide à la demi-pension, c'est quoi ?

Pour ouvrir les portes de la restauration scolaire à tous les collégiens, le Conseil général développe depuis plus de 15 ans des mesures d'aide aux familles.

L'aide à la demi-pension consiste à attribuer un **soutien financier annuel** à tous les parents en fonction de leurs ressources. Cette aide s'échelonne sur quatre niveaux (100 €, 150 €, 200 € et 250 €) et représente, pour son taux maximum, plus de la moitié du coût de la demi-pension. Elle est directement déduite de la facture trimestrielle établie par les établissements scolaires.

Ainsi, les familles n'ont à déboursier que la différence. Pour les familles bénéficiaires du RMI, le tarif de la demi-pension est réduit à 50 € par an.

Cette aide est attribuée aux jeunes scolarisés dans les collèges publics et dans les collèges privés sous contrat avec l'État. Elle n'est pas rétroactive.

# UNE AIDE ADAPTÉE À CHAQUE BUDGET



L'ATTRIBUTION DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE SE FAIT SUR LA BASE DU QUOTIENT FAMILIAL.

QUOTIENT FAMILIAL	DÉDUCTION FORFAITAIRE ANNUELLE	DÉDUCTION UNITAIRE SUR LE PRIX D'UN REPAS	LETTRE CLÉ
0 À 375 €	250 €	1,50 €	A
375,01 À 563 €	200 €	1,20 €	B
563,01 À 750 €	150 €	0,90 €	C
750,01 À 875 €	100 €	0,60 €	D

Pour les familles bénéficiaires du RMI, les frais de demi-pension sont pris en charge par le Conseil général. Une somme forfaitaire de 50 € par an reste à leur charge.

UN VRAI  
repas  
pour tous

## COMMENT obtenir l'aide départementale ?



Un dossier de demande est à votre disposition auprès du chef d'établissement du collège de votre enfant. Une fois rempli, vous devrez le remettre accompagné des pièces justificatives requises. Les centres communaux d'action sociale sont des relais pour vous aider dans vos démarches.

→ PLUS D'INFOS : 01 56 72 88 85

### QUELQUES CHIFFRES

Sur 50 300 élèves des collèges publics, 29 400 sont **demi-pensionnaires**, soit un taux de **58% en 2007**, contre 44% en 1989.

14 000 collégiens bénéficient de l'aide à la demi-pension dans les collèges publics, soit près de **50%**, et 534 dans les collèges privés sous contrat. **920 agents TOS** au service des collégiens.



UN VRAI  
repas  
pour tous